Extrait du Rencontres Sociales

http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article3628

"La banque éthique : antinomique ?"

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 30 mars 2012

Description :

[96ème rencontre "Alter Mardis : Parlons Solutions" du Groupe S0S] " L'activité des banques peut-elle se conjuguer avec une quelconque utilité sociale ? ...

Rencontres Sociales

[96ème rencontre "Alter Mardis : Parlons Solutions" du Groupe S0S] " L'activité des banques peut-elle se conjuguer avec une quelconque utilité sociale ? ...

...La crise financière de 2008, l'effondrement de Lehman Brothers et le vent de panique l'accompagnant sur l'ensemble des places financières, avait mis en lumière les dérives auxquelles s'était livré le secteur bancaire. Prise de risques démesurées, opacité des produits dérivés, spéculation déconnectée des enjeux de l'économie réelle,... Le rôle joué par quelques établissements financiers dans le déclenchement de la crise économique est indiscutable. Il n'en demeure pas moins vrai que certaines banques vivent leur métier de banquier autrement, s'engagent, par exemple, dans le financement de l'économie sociale et solidaire. A travers l'accompagnement des associations, des coopératives, des organismes au service de l'intérêt général, le financement de la création d'entreprise avec le développement de dispositifs de microcrédit professionnel ou personnel, elles témoignent de la vitalité de ce secteur.

Bien que souvent pointé du doigt, le système américain livre de précieux enseignements en la matière. Avec le « Community reinvestment act » (CRA), voté en 1975, les Etats-Unis se sont dotés d'un cadre légal favorisant l'investissement social. Cette loi oblige les banques à afficher de manière précise les statistiques sur les volumes et les types de crédits réalisés en direction des différentes communautés en difficultés. Au service de la lutte contre les discriminations, ce dispositif permet de vérifier, par exemple, que leur activité en faveur des quartiers populaires se fait sous les mêmes conditions qu'un prêt accordé à une entreprise solvable, sous peine de sanctions. Plus de 30 ans après son adoption, le bilan de cette loi est positif. Les crédits en direction des petites entreprises et des associations se sont ainsi multipliés. Le volume des investissements est estimé à 5.000 milliards de dollars sur les 10 dernières années.

Si le modèle économique américain de la finance dite éthique reste marginal, force est de constater qu'il est porteur d'innovation sociale. C'est la raison pour laquelle de plus en plus d'organismes français engagés dans la lutte contre les exclusions s'y intéressent. Dès lors, le cadre législatif qui lui est dédié est-il transposable au cas Français ? Comment renforcer ce type d'activités bancaires ? Sous quelles modalités la banque éthique peut-elle cohabiter avec la banque « classique » ?

Kent Hudson a récemment conduit une mission à Washington chargée d'étudier un renforcement du CRA (extension à l'ensemble des acteurs des banques grand public et des banques commerciales notamment), le dispositif ayant particulièrement bonne presse dans le contexte actuel. Il travaille actuellement sur les possibilités de mise en place d'un Community reinvestment act à la française... Il viendra rendre compte de son expérience aux côtés de Jean-Louis Bancel, Président du Crédit Coopératif, acteur bancaire majeur en France pour l'économie sociale et solidaire. La rencontre sera animée par Denis Dementhon, directeur du développement territorial pour France Active.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Suivez la conférence en live depuis chez vous en vous connectant sur www.altermardis.org/live mardi 03 avril à 19h15 précise.

Rendez-vous : mardi 03 avril, de 19h00 à 20h30,
au Comptoir général 80 quai de Jemmapes 75010 Paris

Copyright © Rencontres Sociales